



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 9 novembre 2020

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant le budget 2021

No 36/2020 – séance du 14 décembre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

En vertu des dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiées par celles du 27 mai 1957, état au 1er juillet 2005, et du règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2021.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'intérieur.

Le projet de budget 2021 laisse apparaître les résultats suivants :

| CHF | Budget 2021 | Budget 2020 |
|-----------------|-------------|-------------|
| Charges | 7'713'944 | 8'386'334 |
| Revenus | 7'614'320 | 8'089'687 |
| Résultat | -99'624 | - 296'647 |

Le budget 2021 prévoit un excédent de charges de CHF 99'624 correspondant à 1.29 % du budget.

Pour comparaison, l'excédent de charges du budget 2020 correspondait à 3.53 % du budget.

Les montants de la participation à la cohésion sociale et du fonds de péréquation nous ont été communiqués par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

2 Remarques générales

Le budget 2021 se caractérise par un excédent de charges maîtrisé, malgré les incertitudes que 2021 nous apportera, plus particulièrement au niveau des deux éléments ci-dessous :

COVID-19

Les villes et les communes sont fortement mises à contribution dans la lutte contre la crise du coronavirus depuis mars 2020 et la situation de la seconde vague engendre encore plus d'incertitudes sur les conséquences économiques dont elles pourraient souffrir durant des années.

Si les effets du Covid-19 sur les rentrées fiscales concernant les personnes morales ne devraient pas trop péjorer notre trésorerie, la Municipalité est plus inquiète en ce qui concerne les rentrées fiscales des personnes physiques. Cependant, en l'état, aucune projection n'est possible pour 2021.

Participation à la cohésion sociale (PCS) / ex facture sociale

Malgré le retrait de l'AdCV des négociations portant sur le financement de la facture sociale, l'UCV a poursuivi les discussions avec le Conseil d'État.

A ce jour, un accord a été trouvé et a été validé lors l'assemblée générale de l'UCV, le 17 septembre 2020 à Savigny pour une introduction en 2021. Cependant, les conséquences financières qui en découlent ne sont pas encore très claires

Bases d'élaboration du budget 2021

- Coefficient d'impôt communal pour 2021 à 72.5 %.
- Valeur du point d'impôt communal CHF 61'980.- ;
- Population 2021 de référence de 1'885 habitants ;
- Acomptes calculés par la DGTL pour la participation à la cohésion sociale, la péréquation et la réforme policière ;
- Coût à l'habitant annoncé par le Codir de l'ASIRE ;
- Coûts annoncés par l'EFAJE.

2.1 Administration générale

Position 110 – Administration

110.311.04 Achat de machines, de matériel d'exploitation et entretien

- Augmentation de charges de CHF 12'500 correspondant au renouvellement de notre parc de matériel d'exploitation et d'un effort consenti pour acquérir du matériel électrique en lieu et place du matériel thermique et en anticipation à notre stratégie sur l'urgence climatique en cours d'élaboration.

110.318.05 Honoraires et frais d'expertises

- Diminution de charges de CHF 43'000 compte tenu du fait que nous imaginons moins d'appui de la part de notre avocat pour les dossiers 2021. La somme budgétée tient compte des besoins pour la zone réservée.

2.2 Finances

Position 210 – Impôts

210.400.01 Impôt sur le revenu des personnes physiques

- Compte tenu de la prudence voulue par la Municipalité, aucune augmentation de revenus n'est planifiée.

210.400.02 Impôt sur la fortune des personnes physiques

- Compte tenu de la prudence voulue par la Municipalité, aucune augmentation de revenus n'est planifiée.

210.400.03 Impôt à la source

- Compte tenu de la prudence voulue par la Municipalité, une diminution de revenus de CHF 10'000 est planifiée

210.401.00 Impôt sur le bénéfice des personnes morales

- Compte tenu de la prudence voulue par la Municipalité, une diminution de revenus de CHF 10'000 est planifiée.

210.402.00 Impôt foncier

- Augmentation de revenus de CHF 10'000.- relative aux nouvelles taxations des immeubles.

Position 220 – Service financier

220.322.00 Intérêts des dettes à moyen et long terme

- Diminution des charges de CHF 7'700 engendrée par les taux de nos emprunts et les remboursements annuels effectués.

220.352.02 Péréquation – Alimentation fonds

- Augmentation des charges de CHF 71'500 engendrée par l'alimentation du fonds lié à la valeur du point d'impôt.

220.352.04 Correction sur prévision péréquation

- Diminution de charges de CHF 173'900 suite à la prévision des acomptes correspondant mieux à la situation prévue, qui sera moins impactée par les fluctuations de nos travaux routiers.

220.452.02 Péréquation – Rétrocession solidarité

- Diminution de revenus de CHF 40'050 engendrée par le système péréquatif lié à la couche de solidarité.

220.452.03 Péréquation - Rétrocession des thématiques

- Diminution de revenus de CHF 363'550 consécutive à la fin des travaux de remise en état de nos infrastructures.

220.452.05 Correction sur prévision péréquation

- Augmentation de revenus de CHF 52'200 générée par une valeur du point d'impôt communal plus basse que celle prévue dans le calcul des acomptes.

220.480.01 Prélèvement sur les fonds de réserve péréquation

- Augmentation de revenus de CHF 150'000 due à l'utilisation du fonds alimenté lors des exercices avec excédents de revenus afin d'atténuer les effets péréquatifs liés aux travaux de réfection de notre réseau routier.

2.3 Domaines et bâtiments

Position 320 – Forêt

320.319.03 Cotisations à des associations

- Diminution de charges CHF 2'000 due à la décision de la Municipalité de quitter les associations « JUTAVAQ » et « PNP ».

Position 322 – Pâturage

322.314.02 Entretien et gestion technique

- Augmentation de charges de CHF 12'000 correspondant au réaménagement des clôtures suite aux travaux du chemin du Pâturage et à la suppression du chemin d'accès actuel.

322.381.01 Attribution au fonds de réserve pâturage

- Décision de la Municipalité de ne pas alimenter ce fonds en 2021 afin de contribuer à l'équilibre budgétaire.

Position 350 – Auberge communale

350.314.01 Entretien

- Augmentation de charges de CHF 7'500 nécessaire à la mise en conformité de la cheminée et du coupe-feu de la ventilation.

Position 356 – Collège de Dommartin

356.427.01 Loyer appartements collège

- Augmentation de revenus de CHF 44'240 consécutive à la mise en location de 3 appartements dès le 01.05.2021.

Position 358 – Collège de Poliez-le-Grand

358.314.01 Entretien

- Augmentation de charges de CHF 14'500 pour l'exécution de travaux chez J.-C. Béguin suite à des infiltrations d'eau.

358.331.01 Amortissements obligatoires

- Augmentation de charges de CHF 15'620 suite aux travaux de mise en conformité aux normes incendie des locaux et accès.

358.427.02 Loyers salle de classe

- Augmentation de revenus de CHF 8'500 par des versements de loyers supplémentaires par l'ASIRE.

Position 365 – Bâtiment ancienne laiterie de Naz

365.330.01 Amortissements patrimoine financier

- Augmentation de charges de CHF 10'000 suite à la reprise des amortissements dès 2020, conseillés par notre fiduciaire.

Position 374 – Local de voirie et SDIS

374.314.01 Entretien

- Augmentation de charges de CHF 6'000 afin d'alimenter la nouvelle serre en eau et en électricité.

2.4 Travaux

Position 430 – Routes

430.314.02 Entretien du réseau routier

- Diminution de charges de CHF 530'000 due à la fin des réfections de nos infrastructures et d'une diminution supplémentaire de CHF 30'000 afin de contribuer à l'équilibre du présent budget.

430.318.09 Service hivernal des routes

- Diminution de charges de CHF 20'000 selon notre analyse empirique.

Position 440 – Cimetières

440.314.05 Entretien

- Augmentation de charges de CHF 2'500 correspondant au changement de la haie de Naz.

Position 450 – Ordures ménagères

450.434.02 Taxes déchets

- Augmentation de produits de CHF 7'650 due à l'augmentation de la population et à de nouvelles entreprises ayant demandé le macaron pour la déchèterie.

450.434.03 Rétrocession Valorsa

- Augmentation de produits de CHF 4'650 provoquée par l'augmentation du volume de déchets qui influence la rétrocession.

2.5 Instruction publique et cultes

Position 521 – ASIRE

521.352.01 Association

- Augmentation de charges de CHF 24'000 engendrée par le nombre d'habitants de Montilliez ainsi qu'une augmentation de coûts à l'habitant de seulement CHF 0.18, malgré la mise en service de 2 nouveaux bâtiments scolaires.

2.6 Police

Position 610 – Corps de police

610.351.00 Part. aux charges cantonales

- Augmentation de charges de CHF 15'200 due à notre participation à la réforme de la police.

Position 660 – Protection civile

660.315.06 Entretien abri de protection civile

- Augmentation de charges de CHF 15'000 pour la remise en état à Dommartin suite à la visite in situ par la PCi.

660.481.08 Prélèvement sur fonds abri de protection civile

- Augmentation de revenus de CHF 16'100 pour la remise en état à Dommartin suite à la visite in situ par la PCi. En lien avec 660.315.06

2.7 Sécurité sociale

Position 720 – Prévoyance sociale

720.351.05 Participation à la cohésion sociale

- Augmentation de charges de CHF 80'900 liée à l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt et à l'augmentation de la population.

720.351.07 Correction sur prévision PCS

- Diminution de charges de CHF 44'150 liée en partie par la reprise par le canton de la facture de participation à la cohésion sociale, ceci en plusieurs étapes.

720.351.08 Participation des revenus conjoncturels à la PCS

- Diminution de charges de CHF 21'200 conformément à notre prévision budgétaire des impôts concernés par cette rétrocession au canton.

720.352.02 Participation à l'accueil de jour des enfants EFAJE

- Diminution de charges de CHF 42'400 liée à notre analyse de l'utilisation des structures d'accueil en 2021.

2.8 Services industriels

Position 810 – Service des eaux

810.312.01 Achats et consommation d'eau

- Augmentation de charges de CHF 16'000 basée sur la consommation planifiée pour l'AIEHJ et l'AIAE.

3 Analyse des chiffres

3.1 Autofinancement

La marge d'autofinancement (cash-flow) se calcule en déduisant du total des charges et des revenus, les amortissements (rubrique 33), les attributions et prélèvements sur fonds de réserves (rubriques 38 et 48) et les imputations internes (rubriques 39 et 49).

| | Budget 2021 |
|---|---------------------|
| Total des charges | 7'713'944.00 |
| Amortissements | 562'214.00 |
| Attributions aux fonds de réserve | 0.00 |
| Attribution financements spéciaux | 8.000.00 |
| Imputations internes | 328'600.00 |
| Charges nettes | 6'815'130.00 |
| Total des revenus | 7'614'320.00 |
| Prélèvements sur fonds de réserve | 194'000.00 |
| Prélèvement sur les financements spéciaux | 39'100.00 |
| Imputations internes | 328'600.00 |
| Revenus nets | 7'052'620.00 |
| Marge d'autofinancement | 237'490.00 |

Capacité d'autofinancement : **3.4%**

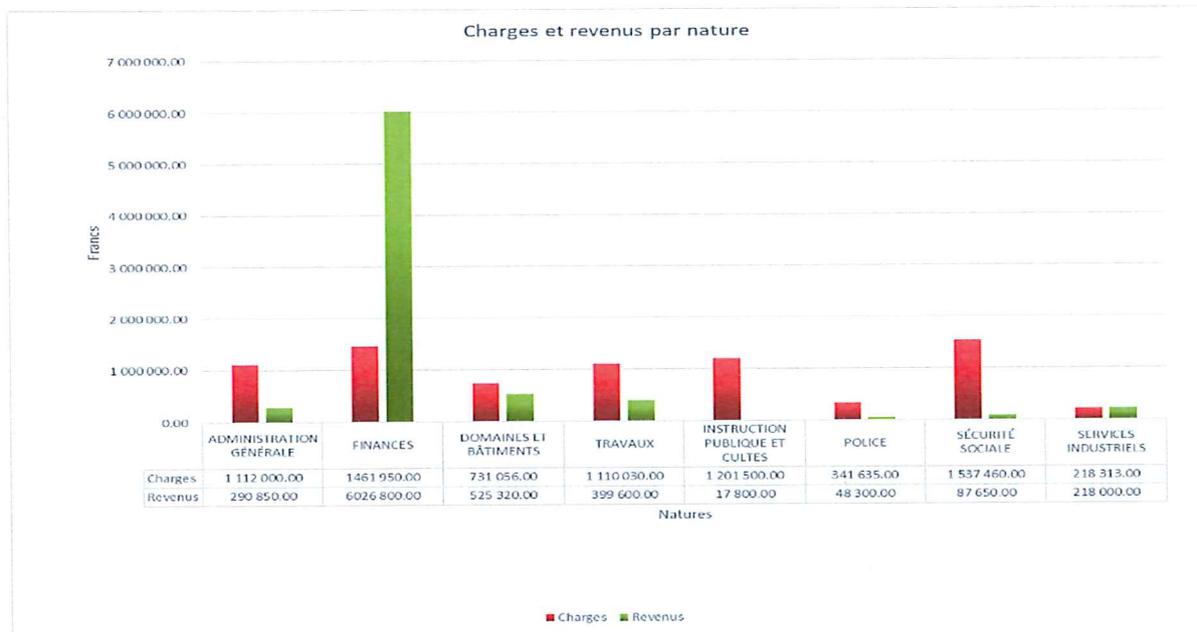
0% - 10% Faible

10% - 20% Moyen

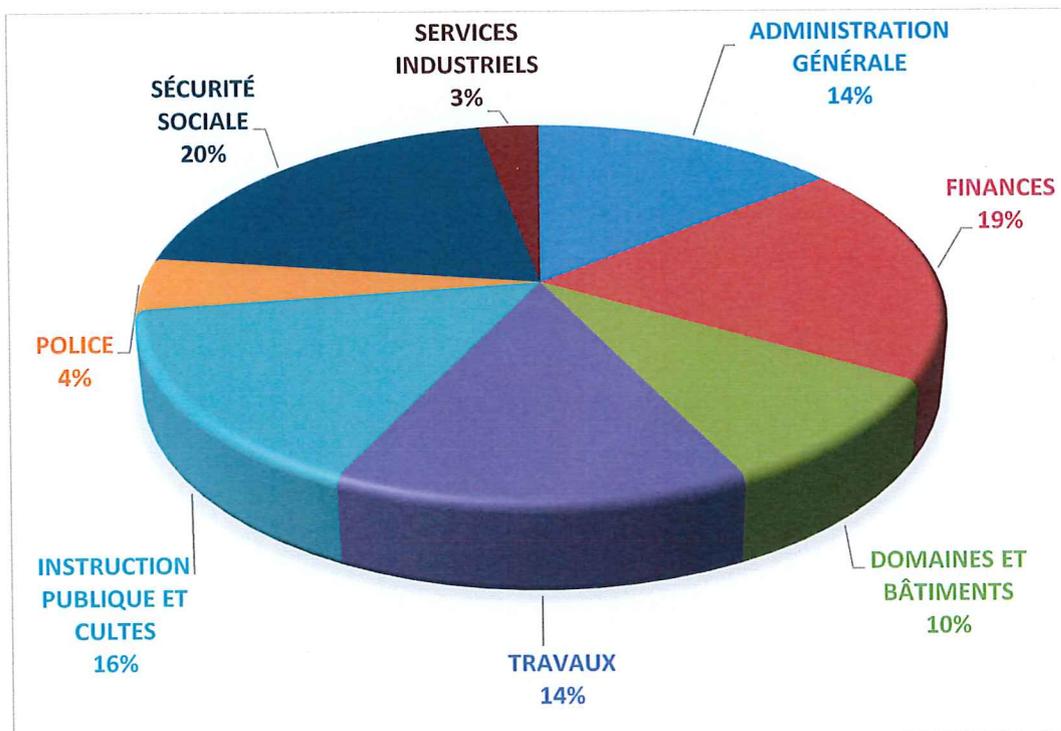
20% et plus Bon

3.2 Charges et revenus par nature

Force est de constater que l'impôt est notre source de revenu principal (60.26%) et plus particulièrement les impôts sur les PP et les PM qui représentent 68% du poste « finances »



Répartition des charges par dicastère



4 Conclusion

Considérant ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions ci-après :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- vu le préavis N° 36/2020 de la Municipalité de Montilliez du 9 novembre 2020,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2021 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis.

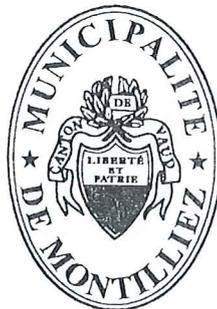
Approuvé par la Municipalité de Montilliez dans sa séance du 9 novembre 2020.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Jean-Claude Gilliéron



La Secrétaire adj. :



Catherine Reinhard

Délégué municipal : Leuba Daniel

Annexe : Budget 2021